



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This document contains a Security Requirements

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Business Management and Consulting Services  
Division / Division des services de gestion des affaires  
et de consultation  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ATIP consultants Services		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 47419-174847/B	<b>Date</b> 2016-02-04	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 1000324847	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006	
<b>File No. - N° de dossier</b> 410zg.47419-174847	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZG-410-29773		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b>		2016-01-18
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-29</b>		<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Marcotte, Karen		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 410zg
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-8165 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2675	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-174847/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-174847

N° de la modif - Amd. No.  
006  
File No. - N° du dossier  
47419-174847

Id de l'acheteur - Buyer ID  
410zg  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### **Modification 006 - DOC 47419-174847/B**

La modification n° 006 à l'invitation à soumissionner est apportée pour répondre aux questions des soumissionnaires au sujet de la demande d'offres à commandes 47419-174847/B :

#### **Questions**

**Question 1: Sous M2, ii**, l'offrant doit fournir des informations concernant les demandes de nature complexe et délicate, traitées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Afin de satisfaire au critère obligatoire, devons-nous fournir des exemples concrets de projets relatifs à la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

**Réponse 1:** Oui

**Question 2: Sous M3**, l'offrant doit démontrer avoir l'expérience en formation de ressources.

Est-ce possible de préciser de quelle façon l'offrant doit démontrer cette expérience? Souhaitez-vous obtenir des exemples, des pages couvertures, ou du matériel de formation? Au cas où le matériel est classifié «PROTÉGÉ», une brève description suffira-t-elle?

**Réponse 2:** Une brève description de la (des) session(s) de formation et de(s) objectif(s) sera satisfaisante.

**Question 3: Sous RT1**, pourrez-vous expliquer la répartition des 15 points? Est-ce que c'est 5 points pour chacune des trois premières balles?

**Réponse 3 :** Non. Afin d'obtenir les 15 points, vous devez compléter trois balles par projet.

**Question 4: Sous RT1**, nous devons démontrer notre expérience de travail sur les dossiers gérés par les organismes qui relèvent du portefeuille de Sécurité publique Canada. Questions : en souci de clarté, veuillez confirmer si les organismes suivants relèvent du portefeuille de Sécurité publique? Sécurité publique Canada, Gendarmerie royale du Canada, Service canadien du renseignement de sécurité, et Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

**Réponse 4 :** Sécurité publique Canada collabore avec cinq organismes et trois organes de surveillance. Tous réunis en un seul portefeuille, ils relèvent du même ministre. L'information est disponible sur leur page principale au <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/bt/index-fr.aspx>

**Question 5: Sous RT2, Point 1**, pour un total maximum de trois points, il faut démontrer notre expérience du traitement des demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Au deuxième point, il faut démontrer notre expérience du traitement des demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Étant donné qu'un dossier est basé soit sur l'accès à l'information ou la vie privée, il sera impossible d'atteindre le total maximum de points sur les documents.

**Réponse 5 :** Un projet ne se limite pas à un dossier. Il peut inclure tout travail effectué durant un contrat spécifié.

**Question 6: Sous RT2, Point 3**, conformément à l'article 35 de la *Loi sur l'accès à l'information*, l'article 33 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et décisions de tribunaux, les enquêtes doivent être menées en privé. Vous conviendrez que nos ressources sont empêchées de fournir des détails concernant le travail effectué. Serez-vous satisfait, d'obtenir comme preuve, le numéro de dossier et le type de plaintes? Quant à la démonstration du lien aux demandes de nature complexe et délicate, serez-vous satisfait d'obtenir comme preuve, des affirmations générales qui démontrent clairement la sensibilité et la complexité de ces dernières?

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-174847/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-174847

N° de la modif - Amd. No.  
006  
File No. - N° du dossier  
47419-174847

Id de l'acheteur - Buyer ID  
410zg  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**Réponse 6:** Le numéro de dossier n'est pas nécessaire, il suffit de fournir le type de plainte avec une explication claire de la question(s) et le résultat(s). Nous accepterons des affirmations générales qui démontrent clairement la sensibilité et la complexité de la plainte?

**Question 7: Sous RT2, Point 4,** existe-il un lien entre les projets référencés et l'expérience à élaborer et à offrir des séances de formation? Est-ce que votre réponse à M3 s'applique s'applique-t-elle également dans ce cas? S'il n'y a aucun lien avec les projets mentionnés sous RT2, comment est-ce possible d'obtenir quatre points pour ce critère?

**Réponse 7:** Un projet ne se limite pas à un dossier. Il peut inclure tout travail effectué durant un contrat spécifié.

**Question 8: Sous RT2, Point 5,** comme moyen de preuve des politiques et des procédures administrées par rapport à deux dossiers, accepterez-vous une référence exacte à lesdites politiques et une description des procédures?

**Réponse 8:** Non. Il faut établir un lien direct afin d'expliquer comment les politiques et les procédures ont été appliquées en matière de la divulgation des dossiers.

**Question 9: Sous RT2, point 6** Quelle taille /ampleur sera considérée comme étant une «taille /ampleur comparable»? Vous référez-vous au nombre d'employés, de directions générales, de bureaux locaux régionaux, ou le nombre de programmes administrés? Pouvez-vous donner des exemples d'organismes gouvernementaux fédéraux de taille /ampleur comparable?

**Réponse 9:** La division de l'AirPP de l'ASFC est considérée une grande institution. Pour des exemples d'organismes gouvernementaux fédéraux de taille /ampleur comparable, veuillez consulter les rapports annuels soumis au Parlement sur la *Loi sur l'accès à l'information*, ainsi que sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

**Question 10:** Sous RT2, Point 6, si on désire obtenir le total de points maximum pour RT1 et fournir des exemples de travail effectué pour des organisations relevant du portefeuille de la Sécurité publique, on ne peut alors utiliser les mêmes exemples de dossiers que RT2 ou accumuler les points pour les demandes traitées au sein des organisations de taille /ampleur comparable. Par exemple, la grandeur des bureaux de l'AirPP de SCRS et de SP est inférieure à celle de l'ASFC.

**Réponse 10:** Un projet ne se limite pas à un dossier. Il peut inclure tout travail effectué durant un contrat spécifié.

**Question 11: Sous RT2, Point 6,** que signifie « complexité comparable »?

**Réponse 11:** Dossiers qui démontrent clairement un degré de sensibilité et de complexité comparable. Ceci peut être mesuré par la nature de la demande, les exigences de consultation, et le volume.

**Question 12: Sous RT3,** avons-nous la permission d'utiliser des documents de travail déjà fournis lors d'un DOC antérieur de l'ASFC?

**Réponse 12:** Oui, si à votre avis celle-ci satisfait aux exigences applicables.

**Question 13: Sous 6.2, les exigences de l'ASFC en matière de sécurité,** l'ASFC mène les vérifications des antécédents concernant la cote de fiabilité au personnel contractuel...Veuillez confirmer le niveau de sécurité exigé? Est-ce en conformité avec la LVERS ci-joint?

**Réponse 13:** Cote secrète est exigée.

**Question 14: Sous 7.7, Assurance,** Veuillez noter que Clause G1005C a été archivé, par conséquent, il n'y a pas des exigences spécifiques pour l'assurance. Cependant, selon 2.1, les instructions uniformisées - demande d'offres à commandes (CCUA) sont intégrées par renvoi et font partie intégrante de la DOC.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-174847/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-174847

N° de la modif - Amd. No.  
006  
File No. - N° du dossier  
47419-174847

Id de l'acheteur - Buyer ID  
410zg  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(Clause M9015T, Exigences en matière d'assurance - preuve de disponibilité - avant l'émission de l'offre à commandes).

Est-ce qu'une preuve d'assurance sera exigée avant l'émission de l'offre à commandes?

**Réponse 14:** Veuillez-vous référer à la clause G1005C (2016-01-28) du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>.

**Question 15:** À l'Annexe A de l'énoncé de travail, la première activité figurant sous Consultant en AIPRP est « la coordination des activités des membres de l'équipe de l'AIPRP ». Cela veut dire que les consultants en AIPRP agiront comme étant «chefs d'équipe»? Est-ce qu'une fonction de gestion sera ajoutée aux fonctions des consultants?

**Réponse 15:** Cela signifie que nous pouvons demander à un consultant de gérer des dossiers qui sont attribués à d'autres consultants et employés.

**Question 16: Sous Annexe B, Bases de paiement,** dernier paragraphe, veuillez confirmer que toutes les heures passées «en voyage» seront facturables?

**Réponse 16:** Uniquement les taux autorisés de déplacement et de séjour à des fins de formation, où que ce soit au Canada, sont facturables.

**Question 17:** Pour l'exigence sous RT3, les consultants éprouvent certaines difficultés à adresser les titres majeurs et démontrer leur connaissance de la *Loi sur l'accès à l'information* en deux pages ou moins. Est-ce que c'est possible d'accepter un document dépassant deux pages ou de supprimer les titres majeurs requis? Si les exigences restent telles quelles, veuillez confirmer qu'aucune pénalité sera imposée pour avoir excédé deux pages.

**Réponse 17:** Vous ne serez pas pénalisés pour avoir dépassé deux pages, par contre on vous demande de garder votre réponse aussi brève que possible.